



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5060044

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 16/04/2025 10H48 C:025094 I:39595
V/REF : 1005576
V/Email reçu le Mercredi 16/04/2025 a 10H48

SEMCODA
Agence de Trévoux
Le Grandiflora
21 RUE DES MAGNOLIAS
01600 TREVoux

V/REF.IMM. 03133
IMMEUBLE : LES CORBALYS -3133
LES CORBALYS
L'adresse a compléter
01140 ST DIDIER SUR CHALARONNE

Vaulx en Velin, le 02 Juin 2025

Référence Marché: M_231009002-1
LOCALISATION : ALLEE N108 MONNET - LOGEMENT DE M ET MME BLEIN AU 2EME - TEL 07 61537873
MOTIF : INTERVENIR POUR REGLAGE DE 4 FENETRES ET 3 PORTE FENETRES - LES
LOCATAIRES SE PLAIGNENT DE FORTS COURANT D'AIR PAR LEURS FENETRES ET
PORTES FENETRES
Donneur d'ordre : Mme M. JUGNET

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 30/04 A 13H30 :
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE MR/MME BLEIN AU 2EME ETAGE
POSE JOINT CONTOUR FENETRE SALON
POSE JOINTS CONTOUR FENETRE CHAMBRE
REPRISE ETANCHEITE AU MASTIC CONTOUR INTERIEUR CHAMBRE
CONTROLE DE BONNE FERMETURE-OUVERTURE

RESTE A REGLER PORTE FENETRE CUISINE ET SALON - PREVOIR UN 2EME
PERSONNEL
REPLI DU CHANTIER

LE 09/05 A 13H00 :
INTERVENTION D'UNE EQUIPE A 2 PERSONNELS
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE MR/MME BLEIN AU 2EME ETAGE
REGLAGE FERMETURE PORTE FENETRE CUISINE ET SALON
CONTROLE DE BONNE FERMETURE-OUVERTURE
REPLI DU CHANTIER

OBSERVATIONS : AR LGESTION EMAIL en CC le 23/05/25 a 13H51 florence.desroches@semcoda.
AR LGESTION Email envoyé le 23/05/25 a 13H51 Mme M. JUGNET
DT LCOMPTER Email envoyé le 12/05/25 a 16H45 Mme M. JUGNET
PREVOIR LE REMPLACEMENT DE LA SERRURE DE LA PORTE PALIERE QUI MENACE



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5060044

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

DE SE CASSER AINSI QUE LE TREUIL DU VOLET ROULANT DANS LE SALON

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux règles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement Ag.Trév.01	2	71,62		71,62
3,00	MS00035-FP.joints a levres/sal, ch1 /ch2	2	51,16		153,48
2,00	MS00052-Reglage fenetre/porte fen 09/05	4	51,16		102,32
TOTAL H.T.					327,42
T.V.A. a 10,00%					32,74
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>360,16</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Juillet 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 1005576 du 16/04/2025

Pr.

SEMCODA
AGENCE DE TREVoux
21, rue des Magnolias
Le Grandiflora
01600 TREVoux
Tel:04.81.51.03.10

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Mail: martine.jugnet@semcoda.com

Référence de la Demande

N°: 817 983 du 03/04/2025

THCMEEPP Txv hors contra Menuiseries ext Partie privat.

01-EE-2211-ENT-61563100

Marché : M - 231009002-1

Lieu d'intervention

MR BLEIN Gilles pierre
MME BLEIN Paulette
108 RUE JEAN MONNET
LES CORBALYS
01140 ST DIDIER SUR CHALARONNE

Téléphone : 07.61.53.78.73

03133-00001-00001-00022 H / Type 4 / 02

Etage : 02

Date entrée: 01/05/2015

Délai

Date limite exécution : 01/05/2025

Observations

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00001 Forfait déplacement	1,00	71,62	71,62	7,16	78,78
MS00052 Réglage de 4 fenêtres et 3 portes fenêtre compris réglage des paumelles, ajustage de la crémone, gâche, graissage des pièces en mouvement, remise en jeu et réglage des vantaux. Les locataires se plaignent de forts courants d'air par leurs fenêtres et portes-fenêtres. Merci de contacter les locataires à partir du 14/04/2025 car ils ne seront pas disponibles avant. Tél locataire : 06-48-64-37-56	7,00	51,16	358,12	35,81	393,93

Total H.T.	429,74
Total TVA	42,97
Total TTC	472,71

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE TREVoux



Bon de Commande

N° : 1005576 du 16/04/2025

Pr.

SEMCODA
AGENCE DE TREVoux
21, rue des Magnolias
Le Grandiflora
01600 TREVoux
Tel:04.81.51.03.10

Demande de travaux suivie par JUGNET Martine le 16/04/2025

Le Responsable
Nom et Signature

La Responsable d'Agence

Karine COGNET

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE TREVoux



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE TREVOUX 21, rue des Magnolias Le Grandiflora 01600 TREVOUX**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **108 RUE JEAN MONNET LES CORBALYS 01140 ST DIDIER SUR CHALARONNE**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **TREVOUX**

le **16/04/2025**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1005576